



## Sortie du film « Agent Orange: Une bombe à retardement »

Avant-première à Paris

Par [Mondialisation.ca à la Une](#)

Mondialisation.ca, 16 septembre 2013

Région : [Asie](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Guerre USA OTAN](#)

UNE BOMBE A RETARDEMENT un film de Thuy Tiên Ho et Laurent Lindebrings

PROJECTION EN AVANT PREMIERE

Judi 26 SEPTEMBRE 2013 à 20h30

au Cinéma Action Christine, 4 rue Christine - 75006 Paris

UN FILM, POURQUOI ?

Au Vietnam, l'armée américaine a utilisé herbicides et défoliants chimiques comme armes de guerre. Une trentaine de sociétés, dont Monsanto, ont fourni ces produits. De 1961 à 1971, plus de 80 millions de litres (dont presque 62% d'Agent Orange) ont été déversés sur 20% de la partie méridionale du Vietnam.

L'Agent Orange contient de la dioxine, substance violemment toxique et dotée d'une très grande stabilité. C'est pourquoi aujourd'hui encore, elle continue à faire des dégâts tant sur la flore et la faune que sur les populations du Vietnam. La destruction des forêts et des mangroves a entraîné la rupture de l'équilibre écologique antérieur. Chez l'homme, la dioxine pénètre dans l'organisme par l'ingestion de la nourriture (poissons, crevettes,...). L'absorption en quantité infime peut provoquer de nombreuses maladies et même être mortelle. Chez la femme enceinte, la dioxine peut passer à travers le placenta et atteindre le fœtus. La mère qui nourrit son enfant au sein peut lui transmettre la dioxine à travers son lait.

Les populations des régions où les défoliants ont été épandus pendant la guerre ont été les premières contaminées. Aujourd'hui encore, selon la croix rouge vietnamienne, entre 2 et 3 millions de personnes sont touchées. Parmi elles au moins 800 000 Vietnamiens sont lourdement handicapés ou connaissent de graves problèmes de santé dus à la dioxine. En outre, des soldats américains, mais aussi australiens, néo-zélandais et sud-coréens, qui participaient à la guerre à leurs côtés, ont également été contaminés.

En 1984, les fabricants de défoliants ont accepté de verser aux soldats-vétérans américains, en échange de l'arrêt de toute poursuite judiciaire, 197 millions de dollars à titre d'indemnisation. Deux poids, deux mesures : les victimes vietnamiennes ne reçurent rien.

En 2004, la VAVA (Association Vietnamiennne des Victimes de l'Agent Orange) a déposé devant le tribunal fédéral de Brooklyn, une plainte contre les fabricants d'herbicides pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

En 2005, leur plainte a été rejetée. La VAVA a fait appel, mais le 22 février 2008, la cour d'appel fédérale de New-York l'a déboutée une nouvelle fois.

En octobre 2008 la VAVA a fait appel auprès de la Cour Suprême de Justice des États-Unis. Le 2 mars 2009, celle-ci a fait savoir qu'elle n'examinera pas cet appel.

En définitive, tous les recours juridiques sont actuellement épuisés pour les plaignants vietnamiens. Déboutés par la justice américaine, ils ne pourront pas non plus porter leur affaire devant la Cour Internationale de Justice de La Haye, ni devant aucun Tribunal Pénal International.

Aujourd'hui, les questions liées à l'Agent Orange sont très peu connues du grand public qui généralement pense que le Vietnam ne souffre plus des conséquences d'une guerre qui s'est terminée en 1975. Ce constat a conduit les associations ORCHIDÉES et ORANGE DIHOXYN (voir liens) à passer un accord de partenariat pour réaliser un film intitulé « *Vietnam : Agent orange, une bombe à retardement* ».

Le but de ce film est double.

- information : le film permettra de montrer que plus de 40 ans après la fin de la guerre du Vietnam, celle-ci continue (et continuera pendant longtemps encore), à faire de nombreuses victimes ;
- humanitaire : la diffusion du film au plus large public doit permettre, en sensibilisant l'opinion internationale, de récolter des dons destinés à financer la construction d'un grand centre d'accueil pour les victimes vietnamiennes de l'Agent Orange. En effet, beaucoup d'enfants handicapés sont abandonnés à leur naissance par leurs parents, d'autres sont capables d'apprendre un métier ou d'entamer des études. Ce centre offrira des solutions d'accueil et d'accompagnement pour les différentes situations.

## QUEL FILM ?

L'ambition des auteurs du film est de proposer un film documentaire, conçu pour être diffusé sur les chaînes de télévision, en salle et en DVD afin de toucher le plus large public international.

Composé d'interviews des victimes vietnamiennes mais également américaines, canadiennes illustrées d'archives de l'époque il se structure en 3 parties :

La 1ère rappelle rapidement l'histoire du Vietnam de la guerre d'Indochine à la guerre américaine, soit 40 ans de guerre quasi ininterrompue. Elle permet de comprendre l'implication des différents pays (France, États-Unis, Canada, Australie ...) dans ces guerres et ainsi de mieux sensibiliser les citoyens de ces pays à la situation que vivent actuellement les victimes de la dioxine.

La 2ème partie montre les conséquences visibles et invisibles de la dioxine sur les

populations, la faune et la flore. Une séquence importante est consacrée aux victimes vietnamiennes, à leur combat pour vivre, étudier, travailler dans la dignité.

La 3ème partie est consacrée à la lutte des victimes de la dioxine pour faire reconnaître leurs droits devant les différentes juridictions américaines. A ce jour, tous les recours juridiques sont épuisés, mais le combat doit continuer par la mobilisation citoyenne de par le monde.

Conclusion du film : Selon de nombreux observateurs, historiens et journalistes, les Américains ont perdu la guerre du Vietnam en partie parce que les images des combats et bombardements, largement diffusées par les médias, ont eu un immense impact sur l'opinion publique internationale.

Les images et témoignages du film « *Vietnam : Agent orange, une bombe à retardement* » doivent avoir un rôle similaire, améliorant ainsi la prise de conscience des conséquences à long terme de l'Agent Orange.

Cette prise de conscience est l'une des conditions principales pour que justice soit rendue aux victimes vietnamiennes et qu'elles puissent être indemnisées a minima comme l'ont été les soldats américains, australiens, néo-zélandais et sud-coréens contaminés.

#### UN FILM COMMENT ?

Ce film a nécessité 3 années de préparation, tournage, post-production.

Les victimes vietnamiennes racontent leur quotidien pour travailler et étudier dans la dignité. Les séquences ont été tournées grâce au soutien et à la mobilisation des associations d'aide aux victimes (VAVA ,Croix Rouge vietnamienne) mais également grâce à l'aide de bénévoles.

Des soldats américains, canadiens... victimes de l'Agent Orange expliquent leur engagement militaire, puis leurs maladies liées à l'Agent Orange. Leur témoignage porte en creux, un éclairage sensible et inattendu sur la *psychologie* des victimes vietnamiennes de la dioxine confrontés à de multiples problèmes juridiques et de santé.

Des interviews de scientifiques (médecins, chimistes, agronomes...) qui permettent de mieux comprendre l'action de la dioxine sur les hommes et l'environnement.

Des interviews de juristes nous éclairent sur deux questions juridiques fondamentales :

- l'utilisation des armes chimiques constitue t-elle un crime de guerre ? un crime contre l'humanité ?
- pourquoi aucun tribunal international ne s'est réuni, jusqu'à ce jour, sur la question de savoir si de l'utilisation par les Américains des défoliants au Vietnam pendant la guerre est, du point de vue juridique, condamnable ou non ?

Source : <http://dioxine-bombearetardement-film.com/>

## Agent Orange une bombe à retardement (57')

*En quittant le Vietnam, l'armée américaine laisse un poison aujourd'hui invisible, la dioxine, une arme chimique puissante plus connue sous le nom d'Agent Orange produite entre autres par Monsanto.*

*En s'infiltrant dans les sols, les rivières, elle touche la chaîne alimentaire.*

*Plus de 40 ans après les derniers épandages, des millions de Vietnamiens, victimes de la dioxine, sont atteints de lourdes malformations, de cancers...*



Voici la bande annonce du film  
: <http://www.youtube.com/watch?v=7G1bCZUTEZU&feature=youtu.be&hd=1>

:

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Mondialisation.ca à la Une](http://Mondialisation.ca), Mondialisation.ca, 2013

Articles Par : [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca)  
[à la Une](http://à la Une)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez

demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)